

# COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

Association sportive – loi 1901

Siège social : 02, avenue de l'université 33400 TALENCE

Siret : 397 579 855 00040

APE (NAF) : 9312Z – RNA : W471003163

---

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 24 FEVRIER 2018

### TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES

#### PREMIER RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de **25.122,42** euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumé dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres des Présidents, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat **déficitaire** s'élevant à **-25.122,42 euros** de la manière suivante :

#### ORIGINE

Résultat de l'exercice **-25.122,42 euros**

#### AFFECTATION

*À Fond associatif et Autres réserves*

Fond associatif et Autres réserves, soit **-25.122,42 euros**

**Total** **-25.122,42 euros** **-25.122,42 euros**

#### RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre que ce sont des fonds associatifs.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve des conclusions dudit rapport.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'argumentation concernant la réévaluation de la part Comité sur les licences, approuve pour l'ensemble du nouveau Comité Régional, l'augmentation générale de **+2,00 €** :

<b>CATEGORIES</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>
ADULTE Pratique en compétition	23.00 €
ADULTE Pratique en club	23.00 €
ADULTE Pas de pratique	18.00 €
Jeune	17.00 €
Poussin	10.00 €
Découverte	3.00 €
Convention Handi FFH	2.00 €
Convention Handi FFSA	2.00 €

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, suite à la présentation du projet réalisé par les élus du comité directeur, valide le règlement intérieur présenté.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du plan d'actions proposées à la région et au CNDS, valide les demandes de subvention.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme prévu dans les statuts, a élu les délégués qui représenteront le Comité Régional aux élections de la Fédération Française de tir à l'arc (FFTA). Soit, sont élus :

- NOM Prénom
- ...

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme prévu dans les statuts, a élu le(s) nouveau(x) membre(s) du conseil administration, appelé « Comité Directeur », vis-à-vis des places vacantes pour une durée de 4 années moins l'(es) année(s) écoulée(s) (ici 1 année). Soit, est (sont) élu(s) :

- NOM Prénom
- ...

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, valide la proposition de nomination de la candidature de ... pour représenter le Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Tir à l'Arc au Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine.